

Edité le : 29/06/2026

Rapport d'analyse Page 1 / 3

SIAEP DU MINERVOIS

 35 ROUTE D'OUPIA
 34210 OLONZAC

Les résultats et les conclusions éventuelles ne se rapportent qu'à l'échantillon soumis à l'analyse et tel qu'il a été prélevé. Le rapport comporte 3 pages.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.

Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).

Les paramètres co-traités aux laboratoires BIOFAQ (Accréditation 1-1674 portée disponible sur www.cofrac.fr) sont identifiés par (**).

Identification dossier : LSE26-88432		Analyse demandée par : ARS DD DE L'HERAULT	
Identification échantillon : LSE2602-19002-1		N° Prélèvement (1): 00343224	
N° Analyse (1):	00345257		
Nature (1):	Eau de distribution		
Point de Surveillance (1):	HAMEAU D'ARGENTIERES	Code PSV (1): 0000007895	
Localisation exacte :	HABITATION Cavantous Christine		
Dept et commune (1):	34 FELINES-MINERVOIS		
Coordonnées GPS du point (x,y)	X : 43,3667099900	Y : 2,5625440200	
UGE (1):	0103 - S. I.A.E.P LE MINERVOIS		
Type d'eau (1):	T - EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE		
Type de visite (1):	AA	Type Analyse (1): A	Motif du prélèvement (1):CS
Nom de l'exploitant (1):	SIAEP LE MINERVOIS 35, ROUTE D'OUPIA 34210 OLONZAC		
Nom de l'installation (1):	SLM-FELINES - ARGENTIERES	Type (1): UDI	Code (1) : 007872
Réception :	Réception au laboratoire le 25/06/2026 à 16h20		
Prélèvement :	Prélevé le 25/06/2026 à 09h55 Prélevé et mesuré sur le terrain par CARSO LSEHL / DELAGE Aurélien Prélèvement accrédité selon FD T 90-520 et NF EN ISO 19458 pour les eaux de consommation humaine		
Traitement :	UV		

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises par le client qui sont identifiées par le symbole (1).

Date de début d'analyse le 26/06/2026 à 02h28

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	LQ	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Mesures sur le terrain Température de l'eau	21.3	°C	Méthode à la sonde	Méthode interne M_EZ008 v3	0		25	#

.../...

LSEHL

Rapport d'analyse Page 2 / 3

Edité le : 29/06/2026

Identification échantillon : LSE2602-19002-1

Destinataire : SIAEP DU MINERVOIS

Réception : Réception au laboratoire le 25/06/2026 à 16h20

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	LQ	Limites de qualité	Références de qualité
pH sur le terrain	7.3	-	Electrochimie	NF EN ISO 10523	1.0		6.5 9 #
Chlore libre sur le terrain	<0.03	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2	0.03		#
Chlore total sur le terrain	0.05	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2	0.03		#
Bioxyde de chlore avant dégazage	N.M.	mg/l ClO2	Spectrophotométrie à la glycine	Méthode interne M_EZ013	0.05		
Bioxyde de chlore après dégazage	N.M.	mg/l ClO2	Spectrophotométrie à la glycine	Méthode interne M_EZ013	0.05		
Durée de dégazage	N.M.	min	Spectrophotométrie à la glycine	Méthode interne M_EZ013			
Analyses microbiologiques							
Microorganismes aérobies à 36°C 44h (PCA) (**)	< 1	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222			#
Microorganismes aérobies à 22°C 68h (PCA) (**)	< 1	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222			#
Bactéries coliformes à 36°C (**)	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1 - version 2000			0 #
Escherichia coli (**)	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1 - version 2000		0	#
Entérocoques intestinaux (Streptocoques fécaux) (**)	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 7899-2		0	#
Spores de micro-organismes anaérobies sulfito-réducteurs (**)	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN 26461-2			0 #
Caractéristiques organoleptiques							
Aspect de l'eau	0	-	Analyse qualitative				
Saveur	Néant	-	Méthode qualitative				
Couleur apparente (eau brute)	< 5	mg/l Pt	Comparateurs	NF EN ISO 7887	5		#
Couleur vraie (eau filtrée)	< 5	mg/l Pt	Comparateurs	NF EN ISO 7887	5		15 #
Couleur	0	-	Qualitative				
Turbidité	0.10	NFU	Néphélobimétrie	NF EN ISO 7027-1	0.10		2 #
Analyses physicochimiques							
Analyses physicochimiques de base							
pH	7.45	-	Potentiométrie	NF EN ISO 10523	2		6.5 9 #
Température de mesure du pH	18.0	°C		NF EN ISO 10523	15		
Conductivité électrique brute à 25°C	405	µS/cm	Méthode à la sonde	NF EN 27888	50		200 1100 #
TAC (Titre alcalimétrique complet)	21.15	° f	Potentiométrie	NF EN ISO 9963-1	0.50		#
TH (Titre Hydrotimétrique)	19.14	° f	Calcul à partir de Ca et Mg	Méthode interne M_EM144	0.06		#
Carbone organique total (COT)	< 0.2	mg/l C	Oxydation par voie humide et IR	NF EN 1484	0.2		2 #
Cations							
Calcium dissous	50.9	mg/l Ca++	ICP/AES après filtration	NF EN ISO 11885	0.1		#
Magnésium dissous	15.6	mg/l Mg++	ICP/AES après filtration	NF EN ISO 11885	0.05		#
Ammonium	< 0.01	mg/l NH4+	Spectrophotométrie automatisée	NF EN ISO 15923-1	0.01		0.10 #
Anions							

.../...

LSEHL

Rapport d'analyse Page 3 / 3

Edité le : 29/06/2026

Identification échantillon : LSE2602-19002-1

Destinataire : SIAEP DU MINERVOIS

Réception : Réception au laboratoire le 25/06/2026 à 16h20

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	LQ	Limites de qualité	Références de qualité
Chlorures	13.60	mg/l Cl-	Spectrophotométrie automatisée	NF EN ISO 15923-1	0.50		250 #
Sulfates	10.90	mg/l SO4--	Spectrophotométrie automatisée	NF EN ISO 15923-1	0.50		250 #
Nitrites	< 0.01	mg/l NO2-	Spectrophotométrie automatisée	NF EN ISO 15923-1	0.01	0.50	#
Nitrates	< 0.5	mg/l NO3-	Spectrophotométrie automatisée	NF EN ISO 15923-1	0.5	50	#
Somme NO3/50 + NO2/3	0	mg/l	Calcul			1	

LQ = limite de quantification pour les paramètres physico-chimiques

N.M. = Non Mesuré

34BSIR* ANALYSE ANAEROBIES SULFITO-REDUCTEURS (ARS34-2025)

11A@ ANALYSE A SOCLE ARS 11-2026

Eau respectant les limites et références de qualité fixées par l'arrêté du 11 janvier 2007 et par les articles R. 1321-2, R. 1321-3, R. 1321-7 et R. 1321-38 du code de la santé publique pour les eaux de consommation humaine pour les paramètres analysés.

Limites de Qualité : Les limites de qualités sont soit des limites de qualité réglementaires , soit des limites de qualité du client.

Si certains paramètres soumis à des seuils de conformité ne sont pas couverts par l'accréditation alors la déclaration de conformité n'est pas couverte par l'accréditation.

Afin de maintenir l'accréditation, le laboratoire peut s'appuyer de manière exceptionnelle sur une étude de stabilité interne pour certains paramètres physico-chimiques.

(Déclaration de conformité non couverte par l'accréditation)

Jean-christophe D'OLIVEIRA
Directeur Qualité

